



## **BAREME REGIONAL ARBITRES 2009/2010**

- Le barème est composé de :

➔ **L'INDEMNITE DE RENCONTRE** : 30 Euros

à laquelle il faut ajouter

➔ **L'INDEMNITE KILOMETRIQUE** : 0,36 Euros / Km

L'indemnité est calculée au kilomètre par un logiciel spécifique (suppression des tranches de 10 Km).

Elle ne pourra en aucun cas être modifiée par les arbitres eux-mêmes.

En cas de problème, ils devront adresser une réclamation écrite à la CRAMC.

- Le calcul est fait automatiquement sur la convocation.  
Le club recevant peut, s'il le souhaite, éditer des exemplaires de reçus sur le site BASKETFRANCE.COM – (rubrique Championnats ⇨ Impression des reçus des Officiels).
- En cas d'absence de convocation, le calcul pourra être fait à l'aide du tableau ci-après.  
Le kilométrage à prendre en compte est le KILOMETRAGE ALLER et RETOUR REEL X 0,36 Euros.
- Dans le cas de rencontres couplées, le remboursement s'effectue de la façon suivante :  
1<sup>ère</sup> rencontre : indemnité de rencontre + indemnité kilométrique  
2<sup>ème</sup> rencontre : indemnité de rencontre

Le montant total doit être divisé à parts égales entre les 4 équipes en présence.